

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASINEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :M. Romain LOPEZ, **Maire**,M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.ÉTAIENT REPRESENTES :Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.ÉTAIENT ABSENTS :M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

39 – 23 juin 2021

**39. Modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement du multi-accueil municipal Les Grappillous et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**Rapporteur : Madame GAYET.**Vu** le Code de la santé publique article R.2324-20**Vu** la nécessité de fournir les règlements de fonctionnement et les projets d'établissement aux partenaires et financeurs.

**Vu** la nécessité pour la collectivité d'avoir son propre règlement de fonctionnement et projet d'établissement relatifs au multi-accueil Les Grappillous et au LAEP.

**Considérant** qu'il convient d'actualiser les règlements de fonctionnement et les projets d'établissement de manière à en clarifier la lecture et mettre à jour le nom du gestionnaire,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement du Multi-accueil municipal Les Grappillous et ceux du LAEP.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ